

**COMMUNE DE MONISTROL SUR LOIRE**

**HAUTE-LOIRE**

**APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 3  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par une délibération n° 2018 09 166 en date du 21 septembre 2018, le conseil municipal de la commune de MONISTROL sur LOIRE (HAUTE-LOIRE) a approuvé la modification simplifiée n° 3 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de MONISTROL sur LOIRE afin de déterminer les nouvelles prescriptions du règlement dudit document d'urbanisme en matière d'implantation par rapport aux voies et emprises publiques des extensions de constructions sur le secteur Ui2.

Cette délibération qui définit les dispositions de ladite modification simplifiée n° 3 du PLU avec le rajout d'un alinéa 6.2. au niveau de l'article Ui6 du règlement du PLU, a été affichée, en mairie, à compter du 5 octobre 2018.

Le dossier de modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de MONISTROL sur LOIRE, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, ainsi qu'à la Préfecture.

MONISTROL sur LOIRE, le 10 octobre 2018

Le Maire



Jean-Paul LYONNET